

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

- Le compte administratif 2021 a été adopté à l'unanimité
- Le budget 2022 a été validé, les impôts locaux restent inchangés
- L'adhésion à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a été renouvelée, ainsi que l'adhésion à l'application Panneau Pocket
- Une délibération a été prise pour encadrer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies
- Une délibération a été prise pour acter la TVA sur marge de la vente d'un terrain

QUESTIONS DIVERSES

- Projet lotissement : il a été convenu de refixer un rendez-vous avec le bureau d'étude OXYRIA afin d'avoir des précisions et explications sur le détail de leur proposition
- Projet mairie : une première estimation de travaux a été transmise par le cabinet d'architecte Mois Construction
- Dissolution du CCAS : le conseil réfléchit à la dissolution du CCAS qui serait remplacé par une commission sociale
- Les travaux de voirie 2022 ont été revus à la baisse, suite à une diminution de subvention du département
- Devis TREILLE : (chemin de Chaffé), une subvention « amende de police » sera demandée
- Le Conseil a apprécié le remerciement de l'équipe de bénévoles et du père Mutware, suite à l'achat d'un aspirateur et de perches + tête de loup afin d'effectuer le ménage de l'église
- Suite à une demande d'une friperie ambulante pour venir sur la commune 1/fois par mois, le conseil émet un avis favorable
- Une délibération a été validée pour les numéros et voie d'adressage
- Une tablette sera achetée pour gérer la cantine
- Un nouvel ordinateur sera installé à la bibliothèque
- Projet micro-crèche : les premières démarches ont été faites à la CAF et PMI par le biais de la CCPE qui a la compétence petite enfance